



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Recommandé
Monsieur Bengt Raning
Monsieur Michael Dill
Swiss Life Property Management
13 av. de Rumine
CP 1307
1001 Lausanne

Genève, le 9 février 2012.

Objet : Immeubles 10-10bis ch. Frank-Thomas et 24-26 av. Gare-des-Eaux-Vives, 1208 Genève :
Travaux 2011-2014 – Constat des nuisances et solutions.

Réf. : Nos deux lettres identiques à votre attention du 26.01.2012 ; v. lettre du 31.01.2012.

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 31 janvier, en réponse à nos deux lettres identiques du 26 janvier.

Nos lettres du 26 janvier 2012 vous exposaient les constatations et solutions concernant la rénovation de l'entrée 24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives. De façon empirique, nous visions à permettre une réalisation judicieuse des travaux des trois entrées restantes des Immeubles 10-10bis ch. Frank-Thomas et 24-26 av. Gare-des-Eaux-Vives.

Votre lettre n'entre pas en matière sur les points « technique, exploitation du chantier », « salubrité » et « solutions » contenus dans notre courrier. Vous affirmez que les mandataires bénéficient de votre confiance. Nous précisons que le conducteur des travaux, M. Michel CODEMO, agit avec compétence et diplomatie.

Vous ne vous référez qu'aux normes édictées par la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Or, ces normes fixent les conditions générales et particulières de chaque type de construction mais pas de la relation avec des tiers comme les locataires présents dans les locaux.

Nous demandons que Swiss Life impose, par écrit, aux entrepreneurs le respect des règles de salubrité qui ne sont pas inscrites dans les normes SIA.

Il se peut que les prix rendus par les entreprises ne leur permettent pas d'intervenir en respectant les critères de rénovation dans des immeubles habités – et non de second œuvre.

Pour plus de détails, le comité de notre association est à votre disposition pour une réunion.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ :

Michel Guillermin

André Hensler

Bruno Zimmermann

Copies : Mme Chevallay, Livit SA, CP 1616, 1227 Carouge ; M. Codemo (par courriel)